



PRÉVENTION



ACTEUR PRAP 2S ALM – PRÉVENTION DES RISQUES À L'ACTIVITÉ PHYSIQUE – SANITAIRE ET SOCIAL – ACCOMPAGNEMENT À LA MOBILITÉ

RÉSULTATS DE NOS STAGIAIRES

Sur un échantillon de 87 candidats et pour le deuxième semestre 2023 :

- Taux de satisfaction stagiaires : 89,65 %
- Taux de réussite : 88,50 % (sur 87 présentés)
- Taux d'abandon : 0 %
- Intégration en emploi dès la fin de la formation : non concerné
- Poursuite de parcours de formation dès la fin de l'action : non concerné

Si vous désirez des informations complémentaires, vous pouvez contacter le service communication ALAJI : Contact-formations@alaji.fr

PRE-REQUIS

Toute personne ayant déjà une première expérience dans les soins ou l'aide en établissement hospitalier ou en maison de retraite

OBJECTIFS

La formation PRAP 2S vise à rendre tout personnel capable de contribuer à la suppression ou à la réduction des risques liés à l'activité physique auxquels il est exposé, en proposant de manière concertée des améliorations techniques et organisationnelles.

CONTENU DE LA FORMATION

Introduction

- Collecter les informations et définir la prévention des Risques

Domaine de compétence 1 :

- Se situer en tant qu'acteur de prévention des risques liés à l'activité physique dans son entreprise

Domaine de compétences 2 :

- Observer et analyser sa situation de travail en s'appuyant sur le fonctionnement du corps

humain, afin d'identifier les différentes atteintes à la santé susceptibles d'être encourues

Domaine de compétences 3 :

- Participer à la maîtrise du risque dans son entreprise ou son établissement et à sa prévention

Épreuve des domaines de compétences 1, 2 et 3

Domaine de compétences 4 :

- Accompagner la mobilité de la personne aidée, en prenant soin de l'autre et de soi

Épreuve du domaine de compétences 4

Bilan Évaluation

DURÉE

28 h devant être réparties sur 4 journées non consécutives (2 jours + 2 jours)

METHODES MOBILISÉES

- Formation en présentiel et présentiel enrichi
- Activités individuelles, en ateliers et en sous-groupes
- Matériel professionnel : mannequins, lits médicalisés, Fauteuil roulant, Lève malade, Verticaliseur, Disques de rotation, Planches de transfert, Drap de glisse,...
- Formateur professionnel issus des métiers des services aux personnes

MODALITÉ D'EVALUATION

Un certificat «acteur PRAP 2S» valable 24 mois sera délivré au candidat ayant participé à l'ensemble de la formation et ayant satisfait aux épreuves certificatives

Possibilité de validation partielle : non

Équivalence et passerelles : /

Suite de parcours : soumis à recyclage d'une journée tous les 2 ans.

Débouchés : Acteur PRAP 2S

MODALITÉ ET DÉLAIS D'ACCÈS

- Constitution de groupes de 4 à 10 personnes
- Ouverture de la formation 15 jours avant le démarrage effectif

Pour connaître et accéder à nos sites de formations, possibilités d'hébergements et de restauration :

<https://alaji.fr/category/sites-de-formation/>

CONTACTS



03.83.58.18.28



<https://www.alaji.fr/contact/>

ACCESSIBLE AUX PERSONNES À MOBILITÉ REDUITE

L'ensemble de nos locaux et de nos formations sont accessibles aux PSH. Les modalités de l'aménagement du parcours de formation seront définies lors d'un entretien avec le référent handicap d'Alaji.

TARIF

- Tarif individuel indicatif de 547 € net de taxes, nous consulter pour un devis précis
- En inter et en intra : nous consulter

DERNIÈRE MISE À JOUR

16/02/2024

